

Obligation des porteurs de projets FSE

Informations/participant dans une opération

consignes de la CE en matière de saisie et de collecte des données

Type de données	A renseigner par		
	le <u>porteur de projet</u> à l'entrée de l'opération	le <u>porteur de projet</u> à la sortie immédiate de l'opération	l' <u>autorité de gestion</u> 6 mois après la sortie de l'opération
Données d'identification	<ul style="list-style-type: none"> Date d'entrée dans l'opération Identifiant du participant (calculé) Identifiant de l'opération Nom, Prénom Coordonnées 	<ul style="list-style-type: none"> Date de sortie Achèvement de l'opération Motif de rupture 	
Données personnelles, obligatoires pour tous les participants et transmises en continu	<ul style="list-style-type: none"> Sexe Age Situation sur le marché du travail Niveau de diplôme Situation du ménage 	<ul style="list-style-type: none"> Situation sur le marché du travail Résultats immédiats à la sortie de l'opération 	
Données à traitement particulier et transmises en continu	<ul style="list-style-type: none"> Handicap Minima sociaux Personne d'origine étrangère Migrant 		
Données obligatoires sur échantillon et transmises à la Commission en 2017	<ul style="list-style-type: none"> Sans abri ou en situation d'exclusion du logement vivant en zone rurale (code postal de la commune de résidence) 		<ul style="list-style-type: none"> Situation sur le marché du travail Niveau d'éducation Changement de situation sur le marché du travail Evolution de l'emploi occupé
Date de collecte	A collecter dès le début de l'opération	A collecter dans le mois suivant la date de sortie et à saisir dès que possible	A collecter sur échantillons représentatifs (enquêtes annuelles)